

**Document d’information communal   
sur les risques majeures (DICRIM)  
Mouguerre**

**Sommaire**

[La prévention, notre priorité 2](#_Toc120275953)

[Les risques majeurs auxquels notre commune est exposée : 2](#_Toc120275954)

[Les arrêtés portant reconnaissance de l’état de catastrophe naturelle (CatNat) 2](#_Toc120275955)

[Le dispositif de sauvegarde 3](#_Toc120275956)

[Le risque inondation 4](#_Toc120275957)

[Le risque tempête 5](#_Toc120275958)

[Le risque sismique 6](#_Toc120275959)

[Le risque transport de marchandises dangereuses 6](#_Toc120275960)

[Le risque industriel 7](#_Toc120275961)

[Le risque pandémie 7](#_Toc120275962)

[Le risque canicule 8](#_Toc120275963)

[Les niveaux de sécurité PREDICT 9](#_Toc120275964)

[J’agis pour ma sécurité 9](#_Toc120275965)

[Les démarches d’indemnisation 9](#_Toc120275966)

**La prévention, notre priorité**

« L'information et la sensibilisation des citoyens face aux risques majeurs sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.

L'équipe municipale a décidé l’élaboration du Plan Communal de Sauvegarde afin de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement. Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face à cette situation de crise. La réalisation du P.C.S. répond par ailleurs à l’obligation réglementaire qui lui est faite.

Ce D.I.C.R.I.M. présente les risques qui menacent notre territoire, rappelle les consignes de sécurité à respecter, les moyens d’alerte prévus par la commune, les numéros d’urgence et les démarches à suivre si une telle situation survient sur la commune.

En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices. »

Le Maire de Mouguerre

# **Les risques majeurs auxquels notre commune est exposée :**

* Inondation
* Tempête
* Séisme
* Transport de matières dangereuses
* Industriel
* Pandémie
* Canicule

# **Les arrêtés portant reconnaissance de l’état de catastrophe naturelle (CatNat)**

* 14 arrêtés CatNat Inondation
* 8 arrêtés CatNat Mouvement de terrain
* 1 arrêté CatNat Phénomène lié à l'atmosphère

# **Le dispositif de sauvegarde**

## Les moyens d’alerte sur ma commune

Pour diffuser une alerte à la population, la municipalité dispose des moyens suivants :

* Appels téléphoniques
* Porte-à-porte
* Panneaux lumineux
* Sirène
* Site Internet de la commune
* Hauts-parleurs

## Où se réfugier en cas d’évacuation ?

En cas d’évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre dans l’un des centres d’accueil suivants :

* Centre d’accueil Complexe Haitz Ondoan

## Les numéros et liens utiles

* N° Mairie : 05 59 31 83 23
* Intercommunalité / EPCI :
* Pompiers : 18 ou 112
* Police / Gendarmerie : 17
* Police municipale :
* Site commune : [www.mouguerre.fr](http://www.mouguerre.fr)
* Préfecture : [www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr)
* Inforoute : http://inforoute.le64.fr/ Météo France : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)
* Vigicrues : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)
* France Bleu : 100.5 FM

**Dans tous les cas, respectez les consignes de sécurité   
diffusées par les autorités**

# **Le risque inondation**

L’inondation est une **submersion, rapide ou lente, d’une zone habituellement hors d’eau.** Lorsque celle-ci est densément urbanisée, l’impact de ces débordements sur les personnes, les biens, les équipements ou les activités économiques peut être très dommageable. Les mesures préventives, comme les comportements de mise en sécurité, permettent de réduire ces conséquences et d’**améliorer la résilience** des populations, du territoire et des activités économiques.

Les **repères de crues** ont pour vocation de sensibiliser la population au risque d’inondation et de favoriser la conscience du risque, en nous rappelant qu’une crue majeure peut se reproduire à l’avenir.

## Les consignes de sécurité

### **Avant**

* Téléchargez “myPredict” sur votre smartphone
* Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture)
* Disposez d’un poste de radio à piles (Radio France, France info)

### **Pendant**

* Évitez tout déplacement inutile
* Ne téléphonez qu’en cas de besoin
* N’allez pas chercher vos enfants à l’école
* Sur demande des autorités, rejoignez un centre d’accueil

#### **À l’annonce de la montée des eaux**

* Protégez-vous et votre habitation
* Coupez les alimentations en électricité et en gaz
* Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur, montez dans les étages. Ne descendez pas dans les sous-sols

#### **Vous circulez au moment de l’alerte**

* Ne circulez pas dans une zone inondée. Éloignez-vous des cours d’eau, berges et ponts.

### **Après**

* Ne rétablissez les réseaux qu’après vérification technique.
* Assurez-vous que l’eau du robinet est potable.
* Faites l’inventaire des dégâts.
* Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.
* Aérez et désinfectez les pièces.

**Les secteurs exposés**

# **Le risque tempête**

Une tempête est un phénomène météorologique durant lequel des **vents forts à violents** se produisent sur une large zone géographique.

Ce phénomène peut avoir des **conséquences graves sur la population, les biens** (chutes d’objets divers (toitures, cheminées, grues, chapiteaux, etc.), détérioration des lignes électriques et de communication, perturbation des réseaux de transports, etc…) **et l’environnement** (déforestation, perte d’infiltration des sols et augmentation du risque d’inondation,…).

## Les consignes de sécurité

### **Avant**

* Rangez ou fixez les objets susceptibles d’être emportés ou endommagés (mobilier de jardin, objets divers).
* Vérifiez le bon ancrage au sol des structures légères (serres, vérandas, cabanons).
* Fermez les portes et les volets.
* Dans la mesure du possible, rentrez chez vous.

### **Pendant**

* Dans la mesure du possible restez chez vous.
* Évitez tout déplacement inutile, réduisez votre vitesse en cas de déplacement impératif.
* N’intervenez pas sur les toitures.
* Ne vous promenez pas en forêt ou sur le littoral.
* Mettez-vous à l’écoute de vos stations de radio locales.

### **Après**

* Ne rétablissez les réseaux qu’après vérification technique.
* Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

**Dans tous les cas, respectez les consignes de sécurité diffusées par les autorités.**

# **Le risque sismique**

Un séisme, ou tremblement de terre, est une **secousse du sol due aux mouvements des plaques tectoniques.**

Selon leur intensité et leur durée, les séismes peuvent causer des dégâts importants et mettre en danger des vies ainsi que générer des pertes économiques et des difficultés de communication.

Selon le zonage réglementaire en Nouvelle-Aquitaine, Mouguerre est classée : « Risque modéré ».

## Les consignes de sécurité

* Abritez-vous loin des fenêtres.
* À l’extérieur, éloignez- vous des constructions, lignes électriques.
* Après la secousse, coupez les réseaux, ne fumez pas.
* Dès que vous le pouvez, rejoignez un point de rassemblement.

**Dans tous les cas, respectez les consignes de sécurité diffusées par les autorités.**

# **Le risque transport de marchandises dangereuses**

Le risque T.M.D. est consécutif à un accident impliquant un **transport de marchandises dangereuses par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisations** (gazoduc, oléoduc, pipeline, etc.). Il peut avoir des conséquences graves pour la population, les biens et/ ou l’environnement liées aux phénomènes induits : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique, voire la combinaison de ces phénomènes.

## Les consignes de sécurité

* Confinez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche.
* Ne fumez pas. Évitez les gestes pouvant provoquer une flamme ou une étincelle

**Les secteurs exposés**

# **Le risque industriel**

Un risque industriel majeur est un accident se produisant sur un site industriel impliquant des produits et/ou des procédés dangereux pouvant entraîner des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l’environnement. Il se manifeste principalement par des risques d’incendie, d’explosion et/ou de pollution et de dispersion de substances toxiques dans l’air, l’eau ou le sol. Les sites SEVESO sont les plus à risque car ils stockent ou accueillent les volumes de matières les plus importants.

## Les consignes de sécurité

* Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.
* Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations.
* Fermez les arrivées de gaz et d’électricité.
* Disposez d’un poste de radio à piles (Radio France, France Info...).
* N’allez pas chercher vos enfants à l’école, les mesures de sécurisation ont été prises.
* Ne fumez pas.

**Les secteurs exposés**

# **Le risque pandémie**

Le risque pandémie désigne la propagation soudaine et rapide d’une maladie pouvant se répandre à grande échelle en contaminant l’homme.

Il peut avoir des conséquences graves sur la population, pouvant toucher des millions de personnes quand celles-ci ne sont pas immunisées ou quand la médecine ne dispose d’aucun médicament pour traiter les malades (exemple du COVID 19).

## Les consignes de sécurité

* Respectez les mesures d’hygiène recommandées (lavage régulier des mains, port du masque dans les lieux publics, distanciation physique etc.).
* Évitez les contacts avec les personnes malades et/ou les animaux infectés. Si vous êtes/ou avez été en contact avec une personne malade, isolez-vous et faîtes vous tester.
* Faites-vous vacciner contre le virus pandémique dès lors qu’une campagne de vaccination est spécifiquement organisée.
* En cas de symptômes caractéristiques de la maladie, appelez votre médecin traitant ou le 15.

**Dans tous les cas, respectez les consignes de sécurité diffusées par les autorités.**

# **Le risque canicule**

Le risque canicule survient lorsque les températures journalières **(diurnes et nocturnes)** atteignent, durant plusieurs jours, des valeurs nettement supérieures **aux normales saisonnières du département concerné**. Il s’accompagne souvent d’autres phénomènes dangereux : sécheresse et appauvrissement de la ressource en eau, augmentation du risque d’incendie, pollution atmosphérique, etc.

Ces périodes de canicule ont des **conséquences graves pour les personnes fragilisées** (coup de chaleur, déshydratation, troubles respiratoires,…) pour les **biens et la vie quotidienne** (fissuration des façades des habitations, pollution des zones urbanisées…).

## Les consignes de sécurité

* Hydratez-vous en buvant de l’eau régulièrement (ne consommez pas d’alcool).
* Restez à votre domicile dans les pièces les plus fraîches. Fermez les volets le jour.
* Évitez les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes.
* Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.
* Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.

**Dans tous les cas, respectez les consignes de sécurité diffusées par les autorités.**

# **Les niveaux de sécurité PREDICT**

Particulier : chaque citoyen doit être acteur de sa propre mise en sécurité.

## Consignes de MyPredict (l’appli Smartphone pour être informé des risques hydrométéorologiques en temps réel)

* **Pas de risque**Pensez à contacter votre mairie pour connaître votre exposition au risque
* **Soyez vigilant : un risque menace votre commune un risque menace votre commune**  
  Un potentiel risque concerne votre commune. Tenez-vous informé.
* **Soyez prudent : une situation à risque a été identifiée sur votre commune**  
  Adaptez votre comportement en suivant les consignes des autorités.
* **Mettez-vous en sécurité : une situation à risque est confirmée**Mettez-vous en sécurité, ainsi que votre famille et vos biens, en respectant les consignes des autorités.
* **Restez en sécurité : la situation s’aggrave**Maintenez ou renforcez vos mesures de mise en sécurité en respectant les consignes des autorités.
* **Retour à la normale. Le phénomène est terminé.**

# **J’agis pour ma sécurité**

Constituez votre kit de sécurité :

* Radio à piles
* Bougies ou lampes de poche
* Nourriture et eau potable
* Médicaments
* Vêtements

## Le Plan Familial de Mise en Sûreté

Le Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS) destiné aux personnes vivant sous le même toit afin de leur permettre de se préparer aux situations de crise :

Document téléchargeable :  
<http://www.mementodumaire.net/wp-content/uploads/2012/06/Pfms.pdf>

# **Les démarches d’indemnisation**

1. **Contactez votre assurance**
2. **Prenez des photos de votre sinistre**
3. **Ne jetez rien jusqu’à l’expertise**
4. **Déclarez le sinistre** (en recommandé, dans les 10 jours suivant le classement CATNAT)